


Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 juillet 2022
DELIBERATION n°2022_07_04MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL SOUS LA FORME D'UN
DEVELOPPEMENT LOCAL PAR LES ACTEURS LOCAUX – PERIODE DE PROGRAMMATION
EUROPEENNE 2021-2027

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	32	37	
Quorum : 17			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Pascale GRIS) – Gilles GAY - Raymond DESILLE – Micheline BERNARD - Christian BRUNIER - Walter GARCIA - Christophe RAULT – Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Anne Sophie DESCAMPS - Marie-France MORANT - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYEAUX) – Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Eric BERNARDIN – Angélique PEINTRE – Nadia AUDEBERT - Alisson CURTY – Philippe BARITEAU – Jean Michel SOUSSIN (a reçu pouvoir de Emmanuel NICOLAS) - Pascale BERTEAU - Philippe BODET - Martine LLEU - Marylise BOCHE (a reçu pouvoir de Didier BARREAU) – Sylvie PLAIRE - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER – Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents :			
Barbara GAUTIER (excusée), Bruno CALMONT (excusé), Éric GUINOISEAU (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé), Matthieu CADOT (excusé), Jean Yves ROUSSEAU (excusé), Jean-Pierre SECQ (excusé), Laurent ROUFFET (excusé), Younes BIAR (excusé), Thierry BLASZEZYK Christelle GRASSO (excusée), Frédérique RAGOT (excusée)			

Secrétaire de Séance : Jean-Michel SOUSSIN
Convocation envoyée le : 20 juillet 2022
Affichage de la convocation le : 20 juillet 2022

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 29.07.22 n°: 017-200041614-20220726-2022_07_04-DE
Date de publication sur le site Internet : Jeudi 4 août 2022

MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL SOUS LA FORME D'UN DEVELOPPEMENT LOCAL PAR LES ACTEURS LOCAUX – PERIODE DE PROGRAMMATION EUROPEENNE 2021-2027

Dans le cadre de la période de programmation des fonds européens 2021-2027, la Région Nouvelle Aquitaine a souhaité élaborer une démarche territoriale multi-fonds prenant la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour mettre en œuvre ce volet territorial.

A ce titre, **Monsieur le Président** indique qu'un appel à candidatures a été lancé le 17 décembre 2021 afin de sélectionner les territoires porteurs de cette stratégie de développement local et regroupant les volets territoriaux des fonds européens à savoir :

- Fonds européen de développement régional (FEDER) via l'Objectif Stratégique 5 du programme FEDER FSE+ 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine,
- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) via l'Initiative LEADER intégrée à l'objectif H du Programme Stratégique National de la Politique Agricole Commune 2023-2027,
- Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMPA) via l'Objectif Spécifique 3.1 du Programme National FEAMPA 2021-2027.

Monsieur le Président ajoute que le territoire, constitué par la Communauté d'agglomération de La Rochelle, les Communautés de Communes de l'île de Ré, Aunis Sud et Aunis Atlantique, a déposé sa candidature auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine le 17 juin dernier. En effet, les périmètres infrarégionaux de candidature retenus pour ce dispositif sont ceux préalablement arrêtés dans les contractualisations régionales de Nouvelle-Aquitaine.

Il rappelle que conformément au règlement (UE) 2021/1060 relatif aux fonds européens, le dossier de candidature est composé des éléments suivants :

- une présentation synthétique de la zone géographique et de la population concernées par la stratégie,
- un descriptif des modalités de mobilisation des acteurs pour la préparation de la candidature,
- une analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire,
- une description de la stratégie et de ses objectifs,
- une présentation du plan d'actions,
- un plan de financement de la stratégie par fonds,
- une description des mécanismes d'animation / communication, de gestion, de suivi et d'évaluation de la stratégie,
- une description du processus de mobilisation et de participation des acteurs locaux dans la stratégie,
- un engagement du territoire pour la mise en œuvre de la stratégie de développement local en Nouvelle-Aquitaine, signé par les intercommunalités composant le territoire.

Monsieur le Président expose au conseil la stratégie locale retenue. Celle-ci se concentre autour d'un nombre d'axes réduits et complémentaires autour de la transition durable et qui sont principalement dédiés à la mobilité, l'alimentation locale, l'habitat et l'économie bleue durable, comme suit :

- objectif 1 : Faciliter les déplacements et améliorer la desserte du territoire (FEDER),
- objectif 2 : Proposer une offre d'alimentation et de productions de proximité et de qualité (FEDER et LEADER),
- objectif 3 : Soutenir les nouvelles formes d'habitat et de services aux publics (FEDER et LEADER),
- objectif 4 : Coopérations (FEDER),
- objectif 5 : Promouvoir une économie bleue durable sur le territoire (FEAMPA),
- objectif 6 : Animation, gestion et évaluation de la stratégie (LEADER).

Il souligne que l'enveloppe globale consacrée à cette programmation s'élève à près de 6,8 M€ sur 6 ans dont la répartition globale est la suivante :

- FEDER : 4,1 M€
- LEADER 1,6 M€
- FEAMPA 1 M€.

Monsieur le Président présente ensuite les fiches actions et la maquette financière validées lors des différents comités de pilotage et partagées dans le cadre d'une concertation avec les acteurs locaux :

Stratégie du territoire	Répartition en subsidiarité de l'enveloppe financière par objectif prioritaire et fiche-action		
	FEDER OS5	LEADER	FEAMPA
Objectif prioritaire 1 : Faciliter les déplacements et améliorer la desserte du territoire	2 400 000,00 €		
Fiche-action 1.1 : Pôles d'échanges multimodaux en gare d'intérêt régional et intermodalité	1 200 000,00 €		
Fiche-action 1.2 : Développement de l'intermodalité en milieu rural	200 000,00 €		
Fiche-action 1.3 : Mobilités douces de proximité	1 000 000,00 €		
Objectif prioritaire 2 : Proposer une offre d'alimentation et de productions de proximité et de qualité	1 175 685,00 €	466 286,00 €	
Fiche-action 2.1 : Investissements renforçant l'offre alimentaire de proximité et actions de sensibilisation du PAT	1 175 685,00 €		
Fiche-action 2.2 : Investissements et actions en lien avec le PAT en milieu rural		466 286,00 €	
Objectif prioritaire 3 : Soutenir les nouvelles formes d'habitat et de services aux publics	500 000,00 €	453 872,00 €	
Fiche-action 3.1 : Opérations en faveur de l'innovation, la mutualisation ou la mixité des services aux publics fragiles en milieu urbain	500 000,00 €		

Stratégie du territoire	Répartition en subsidiarité de l'enveloppe financière par objectif prioritaire et fiche-action		
	FEDER OS5	LEADER	FEAMPA
Fiche-action 3.2 : Opérations en faveur de l'innovation, la mutualisation ou la mixité des services aux publics en milieu rural		453 872,00 €	
Objectif prioritaire 4 : Coopération	40 000,00 €		
Fiche-action 4.1 : Coopérations	40 000,00 €		
Objectif prioritaire 5 : Innover pour l'économie bleue			1 000 000,00 €
Fiche-action 5.1 : Amélioration de l'environnement littoral et marin			550 000,00 €
Fiche-action 5.2 : Valorisation de l'identité maritime			400 000,00 €
Fiche-action 5.3 : Coopération			50 000,00 €
Objectif prioritaire 6 : Animation, gestion, évaluation		738 000,00 €	
Fiche-action 6.1 : Animation, gestion, évaluation des volets FEDER, LEADER et FEAMPA		738 000,00 €	
Total	4 115 685,00 €	1 658 158,00 €	1 000 000,00 €

Concernant la gouvernance et l'animation de ce programme, **Monsieur le Président** ajoute que les membres du Comité de Pilotage réunissant les quatre intercommunalités ont validé le portage de la candidature au volet territorial des fonds européens 2021-2027 par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Il ajoute qu'une fois la candidature retenue, les acteurs locaux concernés par le DLAL (Développement Local par les Acteurs Locaux) formeront un groupe d'action locale (GAL). Les partenaires ont également désigné la Communauté d'agglomération de La Rochelle comme structure porteuse du GAL.

Le bureau communautaire du 5 juillet 2022 a émis un avis favorable à ces propositions.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Valide le contenu du dossier de candidature à la démarche territoriale multi-fonds (FEDER, LEADER, FEAMPA) prenant la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux pour la programmation européenne 2021-2027,
- Approuve le portage du Groupe d'Action Locale par la Communauté d'agglomération de La Rochelle,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 28 juillet 2022

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Jean-Michel SOUSSIN

A blue ink signature of Jean-Michel SOUSSIN.

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200041614-20220726-2022_07_04-DE
Reçu le 29/07/2022
Publié le 29/07/2022